



PROCÈS-VERBAL N° 8
Réunion électronique du 26 / 09 / 2022

Présents : LAULGANET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U18	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'heure. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

ENTENTES

Responsable : Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Ententes autorisées :

En U 11

Ent BBRM FCA :

Clubs : BBRM, ALIXAN.

Club gestionnaire : BBRM.

U7 – U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique :

U7 : Samedi 10h00,

U9 : Samedi 13h30.

Rappel :

Dernière journée d'accueil des U7- U9

- **Samedi 1 octobre**

Le matin pour les U7 et l'après-midi pour les U9

Le club support :

- DAVEZIEUX (avec la venue du FFF Tour sur l'ensemble de la journée)

Pour les féminines

Journée de rentrée : **le samedi 2 octobre**

Les clubs supports :

- CORNAS

- MONTELIMAR

1^{er} Plateau U8/U9 :

Samedi 8 octobre 2022

Horaire 14h00

Nouveautés présentées lors des journées d'accueil et les réunions plénières

- 8 équipes par plateau

- 4 matchs de 10 minutes

- 1 jeu de mise en situation 2 contre 1

1^{er} plateau U6/U7

Samedi 15 octobre 2022

Horaire 10h00

U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

RESPECT DES HORAIRES des PLATEAUX :

Des dysfonctionnements sont apparus à l'occasion des premiers plateaux U11 de cette saison.

Nous notons qu'un certain nombre de clubs n'appliquent pas les nouvelles dispositions votées par les clubs lors de l'Assemblée Générale du District Drôme Ardèche de Football, du 07 Septembre 2022 à Valence concernant les horaires des plateaux. Nous rappelons que l'horaire officiel est **samedi 10h00** comme indiqué ci-dessus.

Lorsqu'un club souhaite programmer un plateau hors de la plage autorisée (Samedi 09h30-11h00), il devra recueillir l'avis favorable de chacun des participants.

Face aux situations rencontrées ces derniers week-ends, nous demandons que ces démarches soient tracées. Les plateaux n'étant pas gérées par FOOTCLUBS, après un premier contact téléphonique **indispensable**, le club demandeur enverra via sa boîte officielle un mail pour confirmer cette demande. Le club sollicité s'il est d'accord répondra par messagerie officielle également. La Commission des Jeunes sera en copie de ces correspondances.

Les sms ou autres moyens de communication ne pourront pas servir de pièces pour justifier les demandes ou réponses.

De plus les calendriers sont maintenant établis et nous demandons aux clubs d'être anticipateurs dans la programmation de leurs rencontres. La Commission validera par retour de messagerie les modifications **au plus tard 13 jours avant le plateau** afin de sécuriser le déroulement des plateaux.

Les dérives de ce début de saison ne sont pas acceptables (envoi d'un sms ou d'un mail la veille au soir de la date du plateau...) car la majorité des clubs joue le jeu. Les dispositions administratives relevant du « changement de date ou d'horaire sans autorisation » seront appliquées (montant 26,70€) si nécessaire -Voir tarif des amendes page 53/124 du Guide Pratique en ligne sur le site du District.

Courrier reçu : US DAVEZIEUX VIDALON, US CHANAS SERRIERES SABLONS.

Parution calendriers :

Compte tenu de l'intégration de nouvelles équipes dans les différents niveaux, TOUS les clubs sont tenus de vérifier REGULIEREMENT, les calendriers de TOUTES leurs équipes.

Les calendriers des poules actualisés au Lundi 26 Septembre 2022 sont disponibles sur le site du District en rubrique Compétitions jeunes/Foot d'animation.

MODIFICATIONS CALENDRIERS :

Les clubs sont priés de noter les modifications suivantes :

ESPOIRS :

Poule B : US CHANAS SERRIERES SABLONS 1 remplace US DAVEZIEUX 3.

BOURGEOIS :

Poule B : US DAVEZIEUX 3 remplace Exempt 90 ; US CHANAS SERRIERES SABLONS 2 remplace US CHANAS SERRIERES SABLONS 1.

Poule C : ST ROMAIN SURIEU 2 remplace Exempt 20.

Poule D : VALLIS AUREA 3 remplace Exempt 94.

Poule F : ROMANS PS 4 remplace Exempt 92.

Feuilles de matchs :

Comme pour les saisons précédentes, les feuilles de match U11 en ligne en rubrique Documents/Compétitions/Foot d'animation, seront complétées et retournées à la Commission des Jeunes du District sous un délai de 48h.

Feuilles de matchs manquantes du 17 / 19 / 2022, à retourner au District dans les plus brefs délais :

Promotion :

Poule A : BG LES VALENCE FC.

Poule D : MONTELIMAR FC.

Espoirs :

Poule D : HERMITAGE FC.

Poule E : FC GOUBETOIS.

Poule G : FC DIOIS.

Poule H : VALLEE OUVÈZE OS.

Poule I : PIERRELATTE AS.

Poule J : SUD ARDECHE AS.

Bourgeois :

Poule F : ST PAUL LES ROMANS.

Poule G : VALENCE OL.

Poule H : CHOMERAC ES.

Poule K : MONTELIMAR FC.

Poule L : SAINT MONTAN.

Poule M : DONZERE CO.

Date prochains plateaux : Samedi 08 Octobre 2022 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

APPEL à CANDIDATURES – ORGANISATION FINALES PITCH 13 :

La Commission des Jeunes lance un appel à candidatures en vue de l'organisation des Finales départementales PITCH U13, programmées le samedi 01 Avril 2023.

Le cahier des charges prévoit l'utilisation de 3 terrains à 11, d'une tribune ou gymnase à proximité des terrains, 8 vestiaires et une salle de réception.

Les candidatures devront être adressées à la Commission des Jeunes du District depuis la boîte officielle des clubs candidats avant le 31 Octobre 2022.

Phase de brassage :

Si un club souhaite effectuer une modification d'horaire, il doit obtenir obligatoirement l'accord de tous les clubs qu'il reçoit et transmettre un mail de confirmation (avec tous les clubs en copie) à competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr. Si un club ne peut se libérer au créneau demandé, l'horaire officiel du samedi 13h30 fait foi.

Rappel Niveau Excellence : Les clubs qui représenteront le District pour le Critérium LAURA Foot qui se déroulera au Printemps 2023 seront Labellisés ou engagés dans le processus de labellisation.

Les feuilles de matchs sont à retourner avant le lundi midi par mail à competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr ou par SMS au 06 08 82 29 55 en précisant U13 Niveau (Excellence, Promotion ou 1^{ère} Division) Poule n° X en objet du mail ou dans le SMS. Nous comptons sur votre réactivité et sur votre compréhension.

PITCH U13 et Coupe Charles André :

Au 25/09/2022, nous attendons les retours des feuilles de matchs de :

- ALIXAN FC 2
- ST MONTAN OL 1

La commission procédera au tirage pour le 2^{ème} Tour de la Pitch U13 et le 1^{er} Tour de la Coupe Charles André une fois ces résultats obtenus.

Les engagements en Coupe Charles André sont automatiques pour les équipes 3 et plus des clubs avec les équipes 1 & 2 sortantes du 1^{er} Tour de la Pitch. Si un club souhaite désengager une équipe, merci de transmettre un mail à la commission.

U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93

competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Coupe QUINTIN :

Le tirage des 1/8 de finale a été effectué par Claude BRESSON.

Les rencontres auront lieu le 19 mars 2023 à 10h00.

Consultez FOOTCLUBS ou le site du District.

Coupe PESTRE :

Le tirage du tour de cadrage a été effectué par Martine MOMBARD et Mathilde REBOULET.

Les matchs se dérouleront le 23 octobre à 10h 00.

Consultez FOOTCLUBS ou le site du District.

Consultez FOOTCLUBS ou le site du District.

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Phase brassage :

Les calendriers Brassage – Phase sont ponctuellement suspendus. Le désengagement des équipes FC RAMBERTOIS, FC ANNONAY 2, SARRAS SERRIERES 1, FC BOURG LES VALENCE, MALISSARD ES 1, FA MELAS LE TEIL, l'entente entre PS ROMANS et FC PEAGEOIS retire une équipe et les engagements de l'équipe US BAS VIVARAIS 2, du FC VALLON PONT D'ARC nous oblige à une refonte totale des poules. En effet certaines poules à 8, ne comportaient que 6 équipes, et une poule à 10 ne comportait que 8 équipes.

Nous souhaitons une formule qui permette aux équipes de jouer à minima sept rencontres en phase de brassage 1.

Dont la décision de suspendre le début du championnat Brassage – Phase 1 est entérinée. La première journée de ce championnat sera programmée le samedi 08 octobre 2022. Les nouvelles poules sont en ligne.

Nous assurerons de manière bienveillante, les modifications de rencontres, pour les deux premières journées.

Coupe GAMBARDELLA : Félicitations aux clubs qui se sont qualifiés lors du 2ème tour. Il reste encore 15 équipes de clubs du District. Les rencontres du 1 octobre en 18D1 et 18D2, dont les équipes sont encore qualifiées sont reportées au samedi 29 octobre.